Nieuil

Suaux

Roumazieres - Loubert

Roumazieres - Loubert

Mazieres

Mazieres

Suris

Suris

Cherves Chatelard

Lézignac - Durand

Légende

- Zones Urbaines
  Zone où les constructions sont autorisées.
- Secteur à vocation d'activité
  Secteur réservé aux constructions et installations notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des Zone habités.
- Zone Naturelle
  Zone où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, du changement de destination ou de l'extension limitée des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles).
- Constructions nouvelles
- Routes départementales

Département de la Charente

COMMUNE DE GENOUILLAC

Elaboration de la Carte Communale

2.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

Carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2012

Le maire : M. Marsac Jacques

Carte communale approuvée par arrêter préfectoral en date du 25 Avril 2012

URBanisme Aménagement et Développement Durable
rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
Tél : 09.66.04.11.95 Fax 05.63.41.18.43
sebastien.charruyer@urba2d.com

Planche 1/1

Echelle : 1/5000e